

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **Conseil Municipal du mardi 21 octobre 2014**

Ce mardi 21 octobre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: François LEGRAS, Claudine LEDOLLEY, Sylvie BEAUFILS, Gérard LARSONNEUR, Valérie LAISNEY, Philippe GOSSELIN, Jacky GAILLET, Pascale DUBOSCQ, Gaëtan COENEN, Nathalie LECOULLARD, Michèle AGNES, Jean-Pierre LEGOUBEY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Françoise K'DUAL

Pouvoirs : Auguste TESSON ayant donné un pouvoir à Michèle AGNES
Pierrette FILTOPIULOS ayant donné un pouvoir à Yves GOSSELIN
Jean-Claude LECLERC ayant donné pouvoir à Sylvie BEAUFILS

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Yves GOSSELIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 16 septembre 2014

Madame Sylvie BEAUFILS fait remarquer qu'il aurait été intéressant de noter dans le sujet XII : « acquisition de toutounettes », que cette acquisition engendrait un point positif dans la démarche du Pavillon Bleu. Cet argument sera ajouté au procès verbal. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

III – Communiqué et bilan saisonnier

- Monsieur le Maire remercie chaleureusement tous ceux qui sont venus aider à l'organisation de la journée des Cheveux Blancs, aussi bien pour la préparation que pour le déroulement de la journée aux fourneaux et au service, un merci particulier à Françoise K'DUAL et Michèle AGNES
- Vente du terrain à FRANQUIMMO pour la construction d'un supermarché et station-service. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la démarche en vue de la rédaction de l'acte de vente est en cours.
- Délai de recours du P.L.U. purgé, un recours déposé au TA et demande de la Préfecture de prévoir une modification simplifiée pour ajouter des prescriptions en matière de zones humides notamment. Monsieur le Maire rencontrera Madame la sous-préfète prochainement pour éclaircir la demande des services de l'Etat.
- Attribution d'une 3^{ème} fleur ! Le conseil municipal félicite particulièrement le jardinier.
- Effets de la Loi ALUR et désengagement des services de la DDTM dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme : Le Syndicat mixte du pays de Coutances propose d'apporter assistance aux communes de son territoire en mettant un service commun d'Application des Droits des Sols. Monsieur le Maire rappelle que depuis 6 mois la commission en charge de l'urbanisme se réunit une fois par semaine et examine toutes les demandes

déposées. Ces pré instructions se passent bien et encouragent la municipalité à poursuivre ainsi. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer à la proposition du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, décide de prévoir la mise en place d'un service d'instruction communal dès cessation de ce service par la DDTM, d'assurer les formations nécessaires aux agents et élus concernés et de consulter notre avocat pour connaître les honoraires de ces diligences pour nous conseiller dans les cas difficiles qui demanderaient un appui juridique particulier

- Avance de trésorerie / prêt à l'association gestionnaire de la micro-crèche : comme cela avait été inscrit et voté au budget de la commune, considérant les recettes de la CAF versées à l'association gestionnaire de la micro crèche à N + 1, il est demandé par les P'tits baigneurs une avance de 40 000 € de trésorerie pour pallier ces délais de versement des prestations de la CAF considérant le mode de fonctionnement de la structure choisie par la Municipalité, la PSU. Aussi, une convention fixant les modalités de remboursement par les p'tits baigneurs est décidée, prévoyant un remboursement en 4 fois la somme de 10 000 € à compter de décembre 2016 et à raison d'un versement annuel soit en décembre 2016, 2017, 2018 et 2019. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette avance de trésorerie sous la forme d'un prêt à taux zéro à l'association les p'tits baigneurs et valide la convention fixant les modalités de remboursement.
- Acquisition d'un tracteur et d'un godet : il s'agit d'un tracteur d'occasion RENAULT CERGOS 345 au prix de 14 300 € HT et d'un godet multifonctions au prix de 2 100 € HT soit une acquisition totale pour 16 400 € HT
- Cessation d'activités de Monsieur Alain K'DUAL : le montant des créances de la commune a été adressé au Mandataire liquidateur, il s'élève à la somme de 5 693.79 €
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'offre d'achat reçue ce jour, de 60 000 € pour le lot n°1 de la Chantelourie d'une superficie de 990 m² et affiché au prix de 64 500 €. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord unanime pour accepter cette offre d'achat de 60 000 €, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer toutes les pièces nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette vente par devant Maître LANGENNAIS.
- La SA HLM Coutances Granville a retenu Gouville pour l'implantation de 8 logements HLM, ce projet sera sous maîtrise d'ouvrage communautaire mais il appartient à la Municipalité de définir l'assiette d'implantation du projet. Se pose alors la question de l'aménagement d'ensemble de la zone AU située à la Jeannerie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant l'aménagement de la zone à envisager dans son ensemble, le conseil municipal après en avoir délibéré, retient à l'unanimité la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le cabinet ADH50 pour réaliser l'étude de faisabilité réglementaire, technique et financière avant réalisation sur l'ensemble de la zone de 3.8 hectares. Une première tranche comprendrait les 8 lots destinés à des logements HLM et 4 à 6 parcelles individuelles pour des jeunes ménages. Son offre s'élève au prix de 9 250 € HT et comprend :

- les visites de terrain et l'analyse de l'existant, la consultation des concessionnaires des réseaux et des photos aériennes du site,
- un diagnostic environnemental et une étude de marché de l'immobilier local,
- des réunions de travail avec la commune pour définir le projet,
- la création de 3 esquisses présentant 3 options différentes d'aménagement en tenant compte des éventuelles tranches de travaux, la réalisation du programme de l'opération

Le conseil municipal décide de ne pas retenir les options, elles seront revues ultérieurement.

Monsieur le Maire rappelle à cette occasion, qu'il faudra travailler le montage particulier de la réduction spécifique dans le cadre d'une politique en faveur des jeunes ménages et les éventuelles conditions de revente avant 10 années pleines. La délibération sera à soumettre au contrôle de légalité.

IV – Attribution du marché pour la mission SPS de la construction de la maison médicale

Dans le cadre de l'avancement du projet de construction de maison médicale, il appartient à la commune de désigner rapidement un coordonnateur sécurité chantier et protection de la santé (mission SPS). Une consultation a donc été lancée et nous avons reçu 2 offres. La commission d'appel d'Offres s'est réunie ce 21 octobre.

Les deux offres sont :

- BUREAU VERITAS : 2 470 € HT soit 2 964 € TTC
- Jean-Marc DESNOTS : 2 245 € HT soit 2 694 € TTC

Après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de Monsieur Jean Marc DESNOTS au prix de 2 245 € HT, soit 2 694 € TTC

V- Revalorisation de la convention entre la commune de Gouville s/mer et la régie du camping municipal

Par délibération du 11/01/2010, le montant de la location de l'emprise du terrain de camping par le camping à la commune avait été revalorisé à la somme de 54 280 € /an pour une durée de 5 ans. Cette convention arrive à expiration le 31/12/2014 et il appartient au conseil municipal de maintenir ce montant ou de le revaloriser pour une durée similaire de 5 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter de 10 % soit 59 708 €.

VI- Examen du projet d'acquisition des terrains destinés à la création d'une zone artisanale

Dans l'optique de notre projet de création de zone artisanale et donc des éventuelles acquisitions de terrains, nous avons interrogé le Domaine pour avoir son estimation des parcelles destinées à cet aménagement.

Ces terrains sont zonés pour majeure partie 1AUX et pour la partie sud des parcelles, N.

Leur estimation est la suivante :

- Parcelle AS 52, pour moitié de la superficie sur laquelle est bâti un immeuble professionnel de type entrepôt = 60 000 €

- Parcelle AS 57, 7 € le m² compte tenu de son emplacement privilégié
- Parcelles AS 50 et 51, 5 € le m² du fait de la grande façade sur la voie publique
- Autres terrains : 4 € le m² pour la partie en zone 1AUX et 1 € le m² pour la partie en zone N

Sur la base de l'estimation des Domaines, le conseil municipal donne son plein accord à Monsieur François LEGRAS pour commencer les négociations avec les propriétaires pour acquérir les terrains cadastrés AS 44, 45, 43, 42, 40, 39, 299, 300 et 39 dans un premier temps.

VII – Examen de l'esquisse proposée pour l'aménagement du site de la Filature

Présenté par Yves Gosselin

Suite à la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études PRYTECH et en parallèle du travail de repérage des réseaux présents sur le site et de leur état, il est proposé une première esquisse d'aménagement prévoyant les accès, les stationnements, les espaces verts et la voirie.

Il est prévu qu'une fois l'esquisse validée, un avant-projet sommaire ainsi qu'un chiffrage estimatif des travaux soit présenté le 12 novembre prochain.

D'ici là, l'état général des réseaux sera connu et les coûts inhérents à ce poste seront pris en compte.

Le conseil municipal demande de baisser la hauteur des murets maintenus, de supprimer l'allée du côté des gîtes de revêtement bitume, prévoir plutôt un matériau non bitume mais carrossable comme du sable ciment par exemple. Prévoir aussi des éclairages publics, candélabres sur des mâts moins hauts ou privilégier leur fixation sur les bâtiments ou murs existants. Le plan de l'esquisse sera à la disposition des conseillers jusqu'à la fin de la semaine pour déposer d'éventuelles autres demandes écrites et réunir alors éventuellement la commission des travaux pour envisager des modifications ; sur le principe l'esquisse est adoptée à l'unanimité ce soir par le conseil municipal. Gérard Larsonneur demande que l'avant-projet sommaire et son chiffrage soit présentée à la commission des travaux.

VIII – Proposition d'équiper le matériel informatique de la médiathèque d'un onduleur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de protéger les matériels informatiques de la médiathèque par un onduleur et approuve les deux devis suivants:

- ICM informatique pour l'achat du matériel : 187.14 € HT, soit 224.57 € TTC
- MICRO'DOC pour l'installation du matériel : 55.50 € (exonéré de TVA)

IX – Travaux de défense contre la mer

L'Etat développe un programme financier exceptionnel pour la réalisation de travaux d'urgence de défense contre la mer, lesquels doivent répondre au critère de « gestion du trait de côte ».

Le territoire d'Agon-Coutainville, Blainville s/mer et Gouville s/mer est concerné.

La question du porteur de projet s'est posée, car le territoire doit être « crédible » pour s'inscrire dans les critères demandés et donc ne pas se limiter à un seul territoire communal. Cependant à ce jour, la communauté de communes ne peut se positionner en porteur de projet n'ayant pas la compétence.

Aussi, il est proposé de déposer des demandes de subvention individuel mais s'inscrivant pour les 3 communes dans une même démarche.

Ce principe de travaux, prescrit par les services de l'Etat, consiste à créer une ou plusieurs rangées de fascines afin de constituer un dispositif de rétention et de le charger en sable provenant du havre de Geffosse.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner un assistant à maître d'ouvrage pour préparer d'une part le dossier technique suivant le principe donné par les services de l'Etat, et le cahier des charges du dossier de consultation des entreprises d'autre part.

Le conseil municipal décide de confier cette mission au cabinet VARIANCE, dont le devis s'élève à la somme de 2 400 € HT et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auquel est éligible ce dossier. Le conseil municipal donne son accord pour retenir l'offre de Mr Vogt et approuver son dossier technique ainsi qu'un accord de principe pour approuver le DCE qui sera rédigé sur la base du dossier technique présenté ce jour. Ainsi, les entreprises pourront être consultées au plus vite dès rédaction finale du cahier des charges sans réunir à nouveau le conseil municipal, au vu de l'urgence des travaux.

Le conseil municipal est d'accord pour ces travaux précisant qu'il s'agit là de travaux à titre expérimental, qui seront réalisés en plusieurs phases, certaines réserves étant émises. L'estimatif de ces travaux est de 125 000 € HT.

X – Révision des tarifs de location des gîtes de la Filature pour 2015

Considérant la conjoncture et les locations devenant de plus en plus difficiles, après avoir entendu l'exposé de Béatrice GOSSELIN et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de location de nos gîtes de l'année 2014 et de reprendre les 5 gîtes que la commune avait confiés au service de MANCHE TOURISME pour en confier la location à l'Office de Tourisme de Gouville s/mer.

XI – Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Ludvine EUDE, en remplacement de Pierrette POTIGNY suite à son départ en retraite est contractuelle depuis bientôt un an. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 16/12/2014 en vue de la nommer stagiaire sur ce grade.

XII – Dénomination du bâtiment communal situé à côté de la micro-crèche

Suite à l'intervention de Madame Paulette Giard, il est proposé de nommer ce bâtiment « la Caserne » après vérification historique et vote à bulletin secret pour retenir ce nom ou au contraire ne pas la nommer.

XIII – Programme de renouvellement prévu dans la DSP assainissement collectif en cours

Suite à examen en commission d'assainissement ce 21 octobre, et après avoir entendu l'exposé du rapporteur Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le rapport annuel du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2013.
- Approuve à l'unanimité l'utilisation des crédits restants dans le cadre du renouvellement des équipements prévu dans le contrat de fermage, qui arrive à échéance à la fin du mois de décembre :

- Mise en sécurité des trappes et pose d'une potence au PR rue de la Mer
 - Clôture et portillon au PR rue Barré
 - Pose d'une potence et grillage au PR rue des Hougues
 - Clôture au PR des Sables d'Or
 - Mise en place d'un débitmètre au PR rues de Hougues
 - Mise en place d'un débitmètre au PR rue Barré
 - Mise en place d'une centrale anti intrusion à la station d'épuration
- Par ailleurs, sur notre poste principal, considérant les gros problèmes rencontrés cet hiver rue du Sud, il est capital d'anticiper. Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux urgents (mise en place d'un réseau de secours chemin du Marais) et autorise Monsieur le Maire à passer la commande pour ces travaux à hauteur de l'estimation de la SAUR (31 896.91 € HT soit 38 176.29 € TTC), considérant l'urgence de ces travaux. Monsieur Legoubey rappelle en outre, que ces travaux sont inscrits au budget assainissement.
- Pour information, les négociations avec la SAUR, seul candidat ayant fait une offre, concernant le futur contrat de Délégation de Service Public se poursuivent.

XIV - Divers

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice Gosselin, le conseil municipal décide d'un tarif particulier pour l'accueil du club des campings cars de Rouen : chaque année le Club vient à une vingtaine de campings cars et il est décidé d'un tarif préférentiel de 20 € pour la semaine au lieu de 30 €.
- Monsieur le Maire informe que 7 enfants de Gouville de primaire sont scolarisés à Jean-Paul II
- Information sur la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires : une réunion s'est tenue le 7 octobre en la communauté de communes et les parents étaient invités à venir. La plupart sont satisfaits des activités proposées.
- Forfait ménage pour certaines associations utilisatrices de la salle de sport : après avoir entendu l'exposé de Béatrice Gosselin, le conseil municipal décide à l'unanimité que le Club de l'Amitié, le Club de Tarot, le Yoga, l'AGV et le Taï Chi participent à hauteur de la somme annuelle de 60 € pour le ménage de la salle de sport
- Au cours de l'été, une pierre avait chuté de la voute de la chapelle Nord dans l'église de Linverville. Cette pierre venait d'une fissure à la jonction de la partie la plus ancienne de l'église (XIII^{ème} siècle) avec la partie édifiée au XV^{ème} siècle. Ces deux parties sont simplement accolées sans être vraiment solidaires. La pierre aurait pu blesser gravement quelqu'un et l'accès de la chapelle sud avait été barré. L'association pour la sauvegarde et l'entretien des églises de Linverville et Montcarville tient à remercier vivement la Municipalité d'être intervenue avec diligence pour remédier à cet état de choses.
- Monsieur le Maire informe que la commune a reçu deux demandes pour implanter un restaurant à Gouville. Concernant la demande pour exercer l'activité de restauration traditionnelle dans la salle de convivialité, une estimation va être demandée à la commission des travaux pour prévoir la mise en accessibilité de la salle et les travaux

de rénovation intérieure ainsi que les menuiseries extérieures. Un dessin est demandé à Jean-Pierre Legoubey pour faire un plan des toilettes prévoyant notamment de toilettes handicapées. Monsieur le Maire préfère rester prudent à ce stade sur l'éventuelle installation de deux restaurants en même temps à Gouville. Michèle AGNES demande des renseignements sur le montage envisagé de la location de la salle de convivialité en un restaurant traditionnel, notamment si le matériel de restauration serait mis à disposition du locataire, venant ainsi valoriser son fonds de commerce ; Mr le Maire précise que le matériel pourrait lui être vendu, la cession serait nécessaire car le matériel deviendrait sa propriété si le montage retenu était la création d'un fonds de commerce.

- Concernant l'éventuelle acquisition des bâtiments route de Montsurvent, le conseil municipal décide à l'unanimité de consulter les Domaines pour avoir leur estimation. Des simulations seront ensuite présentées au conseil municipal pour étudier les incidences potentielles sur le montant des loyers habitat et commerce.

TOUR DE TABLE :

JP LEGOUBEY informe que Monsieur Jacques BOURDENAVE, joueur de Gouville est décédé durant un match vendredi soir contre son frère jumeau. Une minute de silence sera faite à la fin de cette réunion pour lui rendre hommage.

N. LECOULLARD demande si de nouveaux retours ont été donnés au sujet de la maison médicale, Monsieur le Maire précise que les rencontres sont en cours entre les médecins et le cabinet d'architectes

G. COENEN remercie la municipalité pour le versement de la subvention à l'APE

J. GAILLET s'inquiète de la suite du projet de signalétique du patrimoine mené par la communauté de communes. Il semblerait qu'une majorité des panneaux attendus (32) devrait être posée sur le territoire avant l'été.

P. GOSSELIN remercie la municipalité pour la subvention attribuée à la SNSM

S. BEAUFILS demande, de la part de Jean-Claude Leclerc, où en est le programme de mandature. Monsieur le Maire répond qu'une prochaine réunion de conseil municipal pourra être précédée par une discussion spécifique sur ces projets de mandature, par ailleurs étudiés pour certains d'ores et déjà au fil des réunions en cours. Madame Valérie Laisney souligne que la profession de foi représente déjà le programme de la mandature.

S. BEAUFILS demande pourquoi il n'y a pas de réunion de commission de travaux depuis le mois de mars alors que des projets se dessinent. Yves GOSSELIN répond qu'une réunion aura lieu prochainement.

C. LEDOLLEY remercie la municipalité pour la subvention attribuée pour le Club de l'Amitié.

F. LEGRAS informe que le chien qui errait route de Coutances depuis plusieurs mois a été attrapé et faute de propriétaire connu (pas de puce...), il semble avoir été adopté.

F. K'DUAL demande un endroit pour faire le « vestiaire » dans le cadre du réaménagement des salles de la Filature et explique qu'un espace d'accueil a été demandé pour créer un pôle de rencontre pour les bénéficiaires de la banque alimentaire. Monsieur le Maire rappelle que les responsables de la Banque Alimentaire à Gouville restent les représentants de Gouville et que nous n'avons pas des locaux extensibles. Considérant le contexte de la Banque alimentaire, un courrier sera envoyé au Président de la Comcom pour revoir le fonctionnement de la banque alimentaire et qu'il refasse une assemblée de tous les participants pour reconstituer un bureau et redéfinir les règles de fonctionnement.

